



Contactez-nous !

04 89 87 71 18

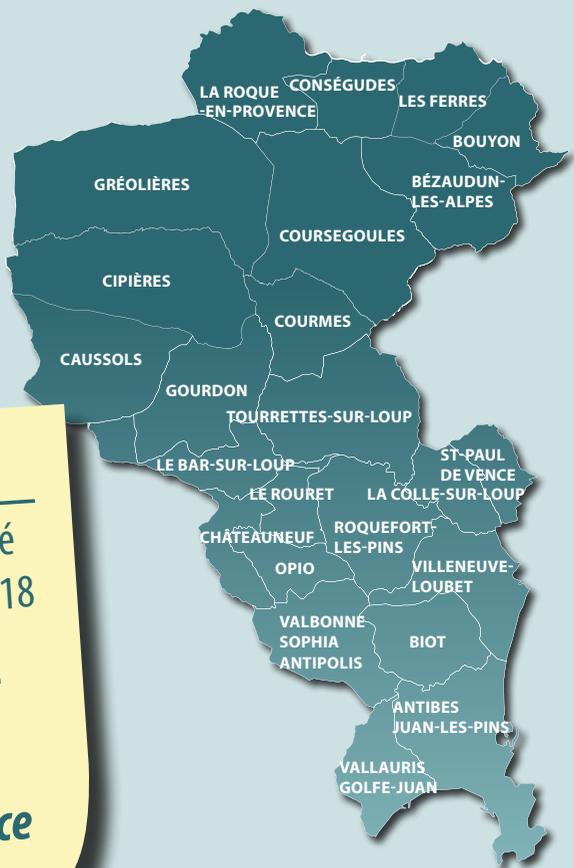
Permanence téléphonique CASA : le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30

www CASA-Infos.fr f Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Officiel @CasaOfficiel



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Programme Intercommunal d'Amélioration Durable de l'Habitat 2016 -2018



Durée

Le programme est lancé pour 3 ans de 2016 à 2018

C'est le moment d'en profiter

L'équipe se déplace chez vous !



CITÉMÉTRIE



SEMIVAL

05/2016





Améliorons notre habitat

Ce programme permet de bénéficier d'aides techniques et financières pour la rénovation des logements privés, de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), de l'État, de la CASA et de la Région PACA.

Quels sont les travaux subventionnés ?

Les travaux lourds de **réhabilitation** des logements très dégradés permettant de maintenir les personnes dans un logement décent



Les travaux d'**économie d'énergie** permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable et de diminuer leur consommation électrique



Les travaux d'**adaptation du logement favorisant le maintien à domicile** des personnes âgées ou handicapées



Les travaux d'amélioration d'un logement destiné à la **location**

Qui peut bénéficier des subventions ?

- Les **propriétaires occupants** de leur résidence principale en fonction de leurs revenus
- Les **propriétaires bailleurs** en fonction des loyers pratiqués après travaux
- Sur un **logement de plus de 15 ans**

La CASA vous aide :
une opportunité et des avantages



Des spécialistes à votre service gratuitement

- Missionnée par la CASA, l'équipe de Citémétrie / Api Provence / Semival est à votre disposition pour vous informer des aides et vous assister gratuitement dans toutes vos démarches

- Diagnostics techniques
- Plans de financements
- Montage administratif du dossier

➤ Démarche à suivre



Des aides financières directes

Jusqu'à 80% de votre coût de travaux TTC financé !



Quelques principes à respecter...

- Ne pas commencer les travaux avant la demande de subvention
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels